



## Arrêt de travail et obligations ou non

Par **inconnue**, le 11/10/2011 à 16:07

Bonjour,

Je souhaite savoir si on est obligé pendant un arrêt de travail de venir sur son lieu de travail chercher les clefs du magasin où l'on travail pour qu'ensuite dès la reprise du travail pouvoir faire l'ouverture de celui-ci?

Merci pour toutes les réponses que vous pourrez m'apporter.

Inconnue.

Par **P.M.**, le 11/10/2011 à 16:43

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation formelle puisque pendant un arrêt de travail le contrat de travail est suspendu et que vous n'êtes plus tenue de respecter les directives de l'employeur...

Par **inconnue**, le 11/10/2011 à 16:46

Merci pour votre réponse. Bonne journée.

Cordialement, inconnue.